

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/12118  
28 juin 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS  
SUPPLEANTS DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir au Conseil qu'il a reçu de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 25 juin 1976, indiquant que M. Patrick Leclercq et M. Pierre Garrigue-Guyonnaud ont été nommés représentants suppléants de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ladite communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

---

